



L'Association l'Îlot accueille, héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes et des hommes en grande précarité. Depuis sa création en 1969, elle milite pour un changement de regard de la société civile sur celles et ceux qui ont connu la prison. C'est pourquoi elle accorde une attention toute particulière aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

L'Îlot agit en Picardie à Amiens et en région parisienne, à Paris et dans le Val-de-Marne, en partenariat avec de nombreux organismes dont les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

1202 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2018



1 202 personnes accompagnées en 2018



dont : **52,7%** de public justice
(hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



182 personnes en contrat d'insertion, en SOA ou en travaux d'intérêt général



1020 personnes en hébergement ou en accueil de jour



906 hommes seuls



21 couples



191 femmes seules



24 familles

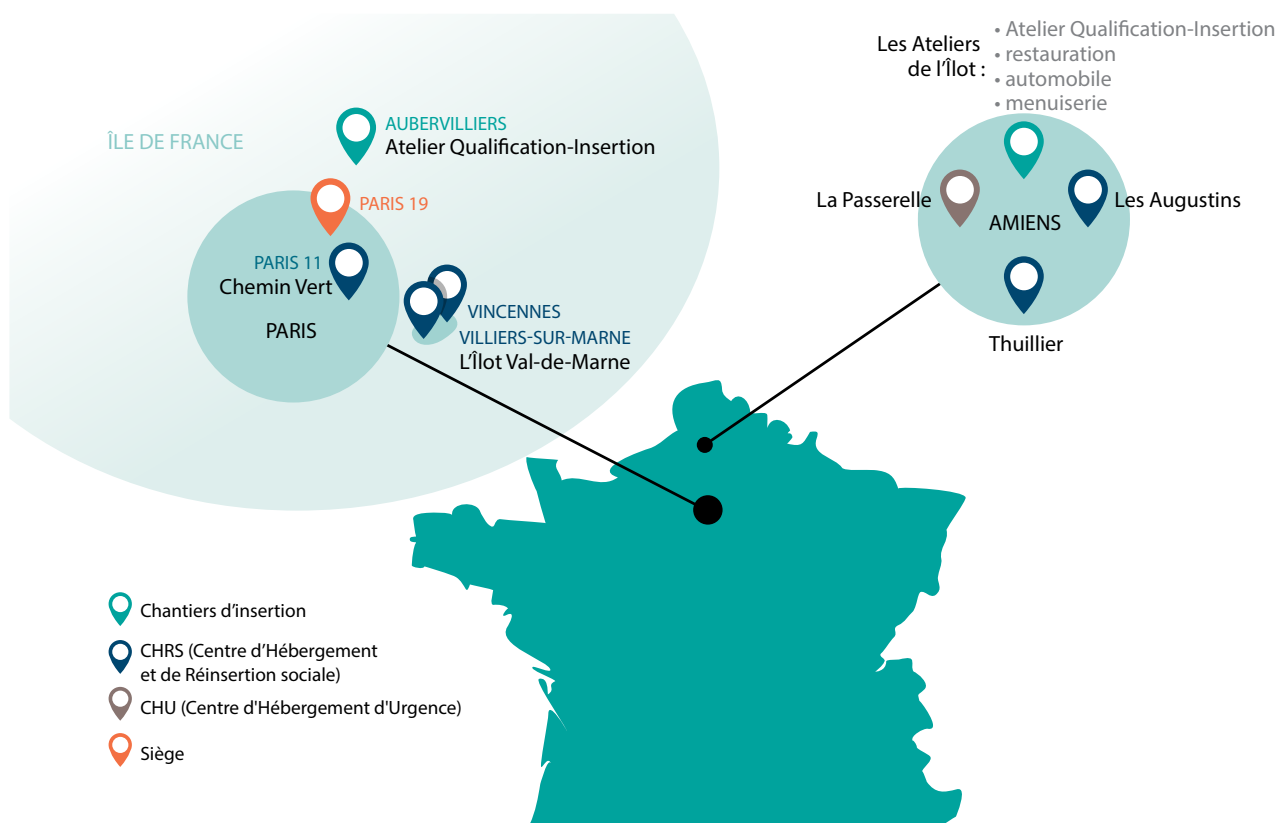


11 mois durée moyenne d'accompagnement



80 837 repas servis

7 ÉTABLISSEMENTS POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART



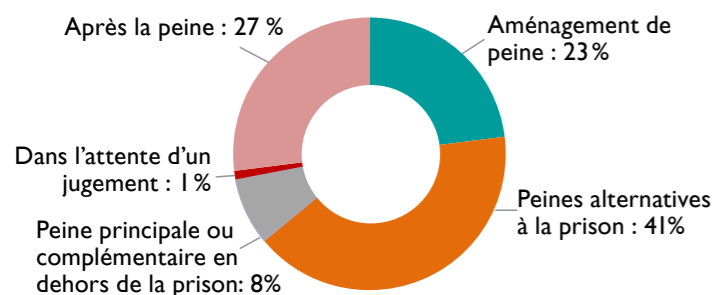
PARCE QU'EN SORTIR NE VEUT PAS DIRE S'EN SORTIR

Bien loin des grands élans de générosité, la réinsertion des sortants de prison n'en reste pas moins un enjeu crucial pour notre société. Chaque année, environ 240 000 personnes sont incarcérées (*dedans*) ou suivies en milieu ouvert (*dehors*). Une fois la peine effectuée, quelle solution s'offre à celles et ceux qui ont connu la prison ? Stigmatisés, peu scolarisés, la plupart sans expérience professionnelle, ils sont laissés pour compte et sont confrontés à l'exclusion. Alors, comment ne pas récidiver ?

A l'Îlot, nous refusons la double peine. Nos travailleurs sociaux accompagnent les sortants de prison ou les personnes sous main de justice vers un véritable projet de vie.

Au-delà de l'hébergement et de la mise à l'abri, nos équipes s'adaptent à chaque situation pour proposer une formation qualifiante pour trouver un emploi, une aide dans les démarches administratives, un suivi médical pour combattre les addictions, un logement autonome. Bref, tout ce qui leur est indispensable pour pouvoir se réinsérer.

Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice*

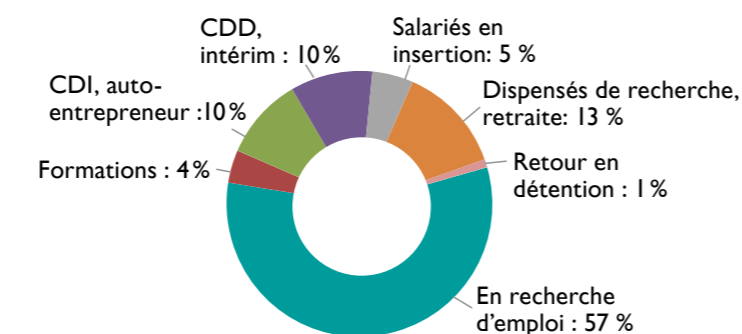


* 53 % des personnes accompagnées par l'Îlot en 2018 (hors hébergement d'urgence et accueil de jour).

2018, FUTURE ANNÉE DE CONSOLIDATION DE NOS CHANTIERS EN COURS

- La rénovation de nos établissements du Chemin Vert et Îlot Val-de-Marne, qui se poursuivra sur plusieurs années ;
- La signature de la convention régionale, pour nous permettre de renforcer nos actions auprès de l'ensemble des SPIP des Hauts-de-France ;
- L'initiation d'une réflexion pour élargir notre agrément de prise en charge de personnes en aménagement de peine à celles en placement extérieur, en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France ;
- Le lancement de notre programme dedans / dehors décidé fin 2017, avec un programme d'actions à mener dans le cadre de la réouverture de la prison de la Santé ;
- La reconstitution d'un réseau élargi de bénévoles sous la responsabilité de la directrice des ressources humaines en binôme avec l'un des administrateurs.

Situation des 305 personnes sorties**



** Personnes ayant quitté l'Îlot en 2018 (hors accueil de jour, hébergement d'urgence, et départs sans laisser d'adresse).

2019, LA RECONNAISSANCE DE NOS 50 ANNÉES D'EXPERTISE AUPRÈS DU PUBLIC JUSTICE

- 2019 sera marquée par
- L'organisation d'un colloque au Palais du Luxembourg le 27 septembre 2019. « Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine » sera la thématique développée à cette occasion, où acteurs et experts débattront pour apporter des éclairages nouveaux ;
 - La création d'un nouvel établissement de l'Îlot à Toulon (83). Notre programme de réinsertion reposera sur des dispositifs novateurs pour notre association, en s'appuyant notamment sur la création d'un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) ;
 - Le démarrage des travaux de rénovation de notre CHRS de Paris et de relocalisation sur un site unique à Fontenay-sous-Bois de nos deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

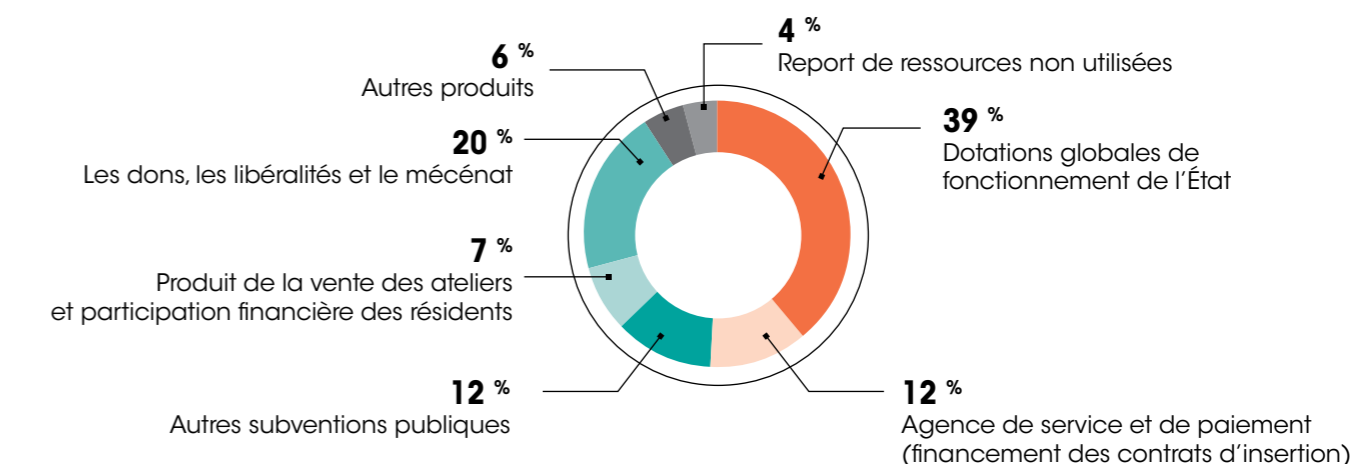
L'Îlot bénéficie de trois sources principales de revenus :

- L'Etat et les collectivités territoriales (départements, communes), couvrant plus de 60 % de ses besoins ;
- La générosité de particuliers, de fondations ou d'entreprises, représentant, selon les années, entre 20 et 25 % de ses besoins de financement ;
- Le produit de ses Ateliers et Chantiers d'Insertion et la participation financière des résidents si leurs moyens le leur permettent.

Association reconnue d'utilité publique, l'Îlot est habilitée à recevoir des libéralités (legs, donations, assurance-vie) et permet aux donateurs assujettis à l'IFI de flécher tout ou partie de leur impôt vers l'ensemble de ses dispositifs d'insertion économique. C'est plus particulièrement grâce à la générosité publique qu'elle peut développer des actions novatrices et améliorer sans cesse la qualité de l'accompagnement de ses bénéficiaires.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018

En 2018, le total des ressources de l'Îlot s'élève à 8 639,3 k€. Les ressources collectées auprès du public atteignent 1 746,7 k€ (dons et mécénat : 1 705,2 k€ ; legs : 41,5 k€). Du fait de la diminution des dons et des legs, elles représentent 20 % du total des ressources de l'exercice (vs 23 % en 2017).

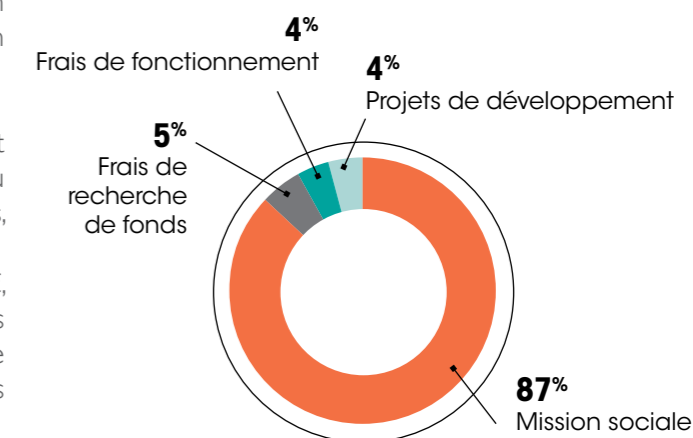


91 % DES RESSOURCES SONT CONSACRÉES À LA MISSION SOCIALE DE L'ÎLOT

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : 7 767 k€ soit plus de 87 % du total. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficultés. Elle dédie également 4 % de ses moyens à la préparation de projets de développement, relevant de sa mission sociale.

Le reste des emplois est consacré à :

- La recherche de fonds (4,7 %) : 416,2 k€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (376,2 k€, soit 21,5 % des sommes collectées, legs compris).
- Les frais de fonctionnement (4,3 %) : 384,6 k€, constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges de personnel du siège (197,3 k€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (187,3 k€).



BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Au 31 décembre 2018, le bilan présente une diminution de 637 k€ par rapport à l'exercice précédent :

(en k€)	2018	2017	Variation
Actif immobilisé	3 132,7	3 407,7	- 275
Actif réalisable et disponible	2 761,9	3 123,9	- 362
TOTAL ACTIF	5 894,6	6 531,6	- 637
Fonds propres	4 002	4 328,5	- 326,5
Fonds dédiés	412,4	448,2	- 35,8
Dettes et provisions	1 480,2	1 754,9	- 274,7
TOTAL PASSIF	5 894,6	6 531,6	- 637

L'actif est la valorisation comptable du patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2017 et 2018 s'analyse par :

- Une diminution de l'actif immobilisé (- 275 k€), due principalement à la dotation aux amortissements ;
- Une diminution de l'actif réalisable et disponible (- 362 k€), pour l'essentiel due :
 - ▮ à la baisse du montant de la trésorerie disponible (- 125,1 k€) ;
 - ▮ à la diminution des autres créances (- 270,4 k€), expliquée en grande partie par des subventions accordées en 2015 ou 2016, et encaissées en 2018).

Le passif représente les réserves de l'Association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- Une diminution des fonds propres (- 326,5 k€) correspondant au déficit de l'exercice 2018 et à l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice ;
- Une diminution des fonds dédiés (-35,8 k€), due à une utilisation plus rapide de ces fonds ;
- Une diminution des dettes et provisions (- 274,7 k€) du fait principalement de reprises de provisions.

La politique de réserves de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : relocalisation sur un seul site à Fontenay-sous-Bois de nos deux établissements du Val-de-Marne, travaux de rénovation de notre CHRS Chemin Vert, création d'un nouvel établissement dans le Var. Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année. Au 31 décembre 2018, le total des fonds propres de l'Association (4 002 k€) et des provisions et fonds dédiés (763,4 k€) assure l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (3 132,7 k€), et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 1 632,6 k€.

UN FONDS DE DOTATION ET UNE FONDATION

Fonds de dotation Îlot : L'Association a constitué courant 2012 un fonds de dotation dont elle est, de droit, présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social. Depuis 2017, il verse à l'Îlot 80 k€ chaque année pour participer au financement de ses projets d'accompagnement et d'insertion.



Fondation Îlot Avenir : L'association a créé fin 2015 une fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou pas prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune immobilière, des legs, des donations et à être bénéficiaire d'assurance vie.

L'Îlot a reçu le label don en Confiance du Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds.

Les comptes de l'Association sont examinés et validés par le cabinet de Commissaires aux Comptes Deloitte & associés. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2018, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'Association

